



Gland, le 29 août 2025

**Aux parents ou responsables
des élèves de 11VG**

Réf : ROS/OLI/ng

Immersion professionnelle – élèves de 11VG

Madame, Monsieur, chers parents,

Du lundi 24 au vendredi 28 novembre 2025, votre enfant devra effectuer un stage obligatoire d'immersion professionnelle.

En 11^e année, le but de ce stage est de confirmer la validité du projet professionnel construit par votre enfant, voire même de décrocher une place d'apprentissage à la fin de cette semaine. Il peut aussi permettre aux enfants qui hésitent encore entre plusieurs voies d'apprentissage de préciser leur choix..

Pour celles et ceux qui ont pour unique projet de poursuivre leur scolarité à l'Ecole de culture générale ou de commerce (ECG/EC), ou en classe de raccordement (RAC1/RAC2), le stage est également obligatoire et doit être choisi avec soin. En effet, l'admission à l'ECG ou au RAC n'est pas automatique pour les élèves qui obtiennent un certificat VG. Et quand bien même votre enfant réussirait à atteindre son objectif en fin de 11^e année, l'expérience nous montre qu'un certain nombre d'élèves abandonnent le RAC ou l'ECG en cours de route, souvent parce que des études purement théoriques ont fini par les démotiver.

Construire un projet qui passe par la voie d'études pratiques et théoriques (c'est la définition même de l'apprentissage), pourrait donc éviter que votre enfant ne se retrouve sans solution à la fin de l'année.

En outre, certains objectifs professionnels peuvent aussi être atteints en suivant la filière de l'apprentissage et il est important de savoir quelle première formation permet de passer à la suivante, et donc de la tester lors de cette semaine d'immersion professionnelle.

Pour l'organisation de ce stage, notre conseillère en orientation, Mme Sibylle Berset, ainsi que le maître ou la maîtresse de classe donneront aux élèves toutes les informations nécessaires.

Si l'entreprise prévue pour le stage devait être fermée un jour ou un demi-jour, l'élève devra se rendre à l'école ce jour-là, sauf s'il a la possibilité de prolonger son stage le samedi ou le mercredi après-midi.

Il est possible d'effectuer deux stages de 2 à 3 jours durant cette semaine plutôt qu'un seul de 5 jours..

Enfin, nous profitons de ce courrier pour rappeler que le comportement lors du stage effectué (ponctualité, respect, motivation, intérêt) permet souvent de faire la différence face à d'autres candidats lors de la recherche d'un apprentissage. Nous vous recommandons par ailleurs de prendre connaissance rapidement des dates d'exams d'admission et autres tests d'aptitude organisés par les différentes écoles des métiers et corporations professionnelles.

Document indispensable à remettre aux maître·sse·s de classe

Confirmation de stage (feuille jaune), remplie et signée par les parents et l'entreprise. Un mail de l'entreprise acceptant de prendre l'élève en stage peut être fourni en attendant la signature de la feuille jaune par l'entreprise.

Délai de remise des documents : le vendredi 14 novembre 2025

L'élève hors délai ou qui n'aurait pas trouvé de stage durant cette semaine aura cours selon son horaire habituel.

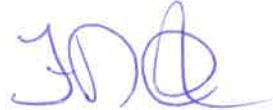
En souhaitant à votre enfant un stage enrichissant et fructueux, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers parents, nos meilleures salutations.

Cédric Rossier



Directeur

Jean-Marc Olivet



Doyen

Copie :

- Maître·sse·s de classe 11VG
- Mme Sibylle Berset, conseillère OCOSP